



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITE DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS**

**Neuvième Session
New Delhi, Inde 16 – 20 mars 2015**

**PROJET ET AVANT-PROJET DE RÉVISION DES LIMITES MAXIMALES POUR LE PLOMB DANS
CERTAINS PRODUITS DANS LA NORME GÉNÉRALE POUR LES CONTAMINANTS ET LES TOXINES
PRÉSENTS DANS LES PRODUITS DE CONSOMMATION HUMAINE ET ANIMALE**

(CODEX STAN 193-1995)

(Préparé par le groupe de travail électronique présidé par les États-Unis d'Amérique)

*Les membres et les observateurs du Codex qui souhaitent soumettre des observations à l'étape 3 sur l'avant-projet de limites maximales pour le plomb dans certains produits dans la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale (se référer au paragraphe 44) y compris les implications possibles sur les intérêts économiques, sont priés de la faire conformément à la Procédure uniforme pour l'élaboration des normes Codex et Textes apparentés (Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius) avant le **28 février 2015**. Les observations devraient être adressées :*

à:

Mme Tanja Åkesson

Service central de liaison avec le Codex
Ministère des Affaires économiques
P.O. Boîte postale 20401
2500 EK La Haye
Pays-Bas
E-mail: info@codexalimentarius.nl

et une copie au:

Secrétariat de la Commission du Codex
Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes
alimentaires,
Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Rome, Italie
E-mail: codex@fao.org

Note: Les compléments d'informations présentés dans les paragraphes 1 à 43 ne sont pas soumis aux observations à l'étape 3. Les membres du Codex ainsi que les observateurs sont invités à prendre en considération ces informations tout en établissant des observations sur les propositions avancées dans le paragraphe 44.

GÉNÉRALITÉS

1. La 6^e session du Comité sur les contaminants dans les aliments (CCCF) (mars 2012) est convenue d'établir un groupe de travail électronique dirigé par les États-Unis d'Amérique pour réviser les limites maximales du plomb dans les jus de fruits, le lait et les produits laitiers, les préparations pour nourrissons, les fruits et les légumes en boîte, les fruits et grains de céréales (à l'exception de la farine de sarrasin, le cañihua et quinoa) dans la Norme générale pour les contaminants et les toxines dans l'alimentation humaine et animale (NGCTAHA). Le Comité est également convenu d'examiner le renforcement des limites maximales pour les fruits et les légumes en boîte.¹
2. Lors de sa 7^e session, le CCCF² (avril 2013) est convenu ce qui suit:
 - a. De maintenir les LM actuelles de 0.02 mg/kg pour les laits, de 0,2 mg/kg pour les céréales et de 0,05 mg/kg pour les jus et les nectars des baies et autres petits fruits, prêts à boire.
 - b. D'ajourner l'examen de l'avant-projet de LM de 0,01 mg/kg pour les préparations pour nourrissons lors de la 8^e session du CCCF afin d'allouer un délai pour les pays intéressés de sorte qu'ils puissent soumettre des données additionnelles pour analyse avec l'accord que si aucune donnée additionnelle n'était rendue disponible, le Comité examinerait la LM proposée inférieure pour adoption lors de la 8^e session.
 - c. De soumettre l'avant-projet de LM de 0,03 mg/kg pour les jus de fruits et les nectars, prêts à boire (à l'exclusion des jus issus de baies et autres petits fruits); un avant-projet de LM de 0,1 mg/kg pour

¹ REP12/CF, par. 126/-127:

² REP12/CF, par. 41-21 et Annexe II.

les fruits en boîte, y compris les fruits en boîte mélangés (à l'exclusion de la baie en boîte et autres petits fruits); et un avant-projet de LM de 0,1 mg/kg pour les légumes en boîte y compris les légumes mélangés en boîte (à l'exclusion des légumes en boîte du genre Brassica les légumes feuilles en boîte et les légumineuses en boîte) à la 36^e session de la Commission du Codex Alimentarius pour adoption à l'étape 5/8.

3. Lors de sa 36^e session, la Commission (juillet 2013) est convenu d'adopter les LM pour le jus de fruit et les fruits et les légumes en boîte à l'étape 5, avec l'accord que les pays qui étaient intervenus pour s'opposer à l'adoption à l'étape 5/8 se sont engagés à soumettre des données à la base de données³ GEMS/Aliments dans un délai d'un an, pour autoriser le CCCF à examiner plus avant la révision des LM en 2015 pour soumission à la 38^e session de la Commission⁴.

4. Lors de sa 7^e session, le CCCF est également convenu de rétablir le groupe de travail électronique dirigé par les États-Unis d'Amérique afin de poursuivre la révision des LM pour le plomb dans les fruits, les légumes, les produits laitiers et les préparations pour nourrissons, les préparations de suite en poudre ainsi que les préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers⁵.

5. Lors de sa 8^e session, le CCCF est convenu ce qui suit⁶:

a. Maintenir les LM actuelles dans la NGCTAHA pour les fruits assortis (sub)tropicaux, à la peau comestible; les fruits assortis (sub)tropicaux, à la peau non comestible; les citrons; les fruits à pépins; les fruits à noyaux; les légumes bulbeux; les légumes feuillus; les racines et tubercules; et les produits laitiers secondaires.

b. D'ajourner la discussion sur la LM proposée de 0,1 mg/kg pour les baies et les autres petits fruits jusqu'à la 9^e session du CCCF afin d'allouer un délai pour les pays intéressés de sorte qu'ils puissent soumettre des données additionnelles pour analyse avec l'accord que si aucune donnée n'était rendue disponible, le Comité examinerait la LM proposée inférieure pour adoption lors de la 9^e session. Le Comité a noté que la LM plus basse proposée de 0,1 mg/kg pour les baies et les autres petits fruits peut être acceptable lorsqu'elle est appliquée aux données d'occurrence de ce groupe dans l'ensemble; toutefois, lorsque les données sont partagées dans les espèces individuelles ou les variétés de baies et de petits fruits, la réduction proposée peut être problématique pour certaines baies comme les canneberges, les groseilles, les baies de sureau et l'arbousier.

c. D'ajourner la discussion sur les LM proposées de 0,1 mg/kg pour les légumes feuillus et les légumes de la famille des brassicacées, et 0,05 mg/kg les légumes à fruits, les cucurbitacées et les légumes à fruits autres que les cucurbitacées⁷, pour examen ultérieur dans la GTE et la finalisation par le 9^e CCCF. Le Comité a noté plusieurs observations sur le besoin de collecter davantage de données d'occurrence, en particulier une meilleure distribution des données parmi les régions.

6. Les États-Unis d'Amérique ont préparé l'avant-projet de LM proposées révisées pour le plomb dans le jus de fruits et les nectars, les fruits et légumes en boîte, les baies et les petits fruits, les légumineuses, les légumes de la famille des brassicacées, les légumes de fructification (cucurbitacées) et les légumes de fructification (autres que les cucurbitacées) avec l'assistance technique du Secrétariat de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)/l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Comité mixte d'experts sur les additifs alimentaires (JECFA). Une liste des pays et des organisations non gouvernementales (ONG) qui ont joint le groupe de travail électronique peut être trouvée dans l'Annexe II. Des observations ont été reçues des pays /ONG suivants : l'Australie, le Brésil, le Canada, l'Union européenne, l'Iran, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée et le Conseil international des associations des boissons (IACM).

INTRODUCTION

7. Pour rappel, cette activité a été entreprise en réponse à la nouvelle évaluation toxicologique du plomb dans l'alimentation conduite par le JECFA lors de sa 73^e session, à la requête du CCCF. Dans l'évaluation⁸, le JECFA a stipulé que l'exposition au plomb est associée à une gamme large d'effets, y compris à des effets neuro-développementaux divers, une dysfonction rénale, l'hypertension, une dysfonction de la fertilité et résultats de grossesses indésirables. À cause des effets neuro-développementaux, les fœtus, les nourrissons et les enfants sont les sous-groupes qui sont les plus sensibles au

³ Global Environment Monitoring System-Food Contamination Monitoring and Assessment Programme, <http://www.who.int/foodsafety/chem/gems/en>

⁴ REP13/CAC, par. 79.

⁵ REP12/CF, par. 39-40:

⁶ REP14/CF, par. 21-24.

⁷ À l'exclusion des champignons et des fongiques.

⁸ JECFA. Évaluation de certains additifs alimentaires et contaminants. Soixante-troisième rapport du Comité mixte d'experts FAO/OMS sur les additifs alimentaires. Série 960 des rapports techniques de l'OMS.

plomb. Le JECFA a retiré la dose hebdomadaire tolérable provisoire établie (PTWI) de 25 µg/kg pc et a conclu qu'il n'était pas possible d'établir une nouvelle dose hebdomadaire tolérable provisoire qui serait considérée comme étant protectrice de la santé. Le JECFA a également conclu qu'au sein des populations avec des expositions diététiques prolongées à des niveaux plus élevés de plomb, des mesures doivent être prises pour identifier les sources de contribution majeures et les aliments et, si approprié, identifier des méthodes de réduction de l'exposition diététique qui soient à la mesure du niveau de la réduction des risques.

8. Puisque aucun niveau fiable du plomb n'a été identifié par le JECFA, l'objectif du document était de réviser les données d'occurrence afin de déterminer le pourcentage d'échantillons qui peut être conforme aux nouvelles limites maximales. Le document n'a pas proposé de limites maximales basées sur les niveaux d'exposition ou sur la consommation. Cette approche est conforme à l'approche présentée antérieurement⁹, ainsi qu'avec une approche aussi basse qu'il est raisonnablement possible" (ALARA) pour le plomb dans l'alimentation dans le commerce international.

PROCÉDÉ DE TRAVAIL

9. Les États-Unis d'Amérique ainsi que le Secrétariat du Codex ont requis que les pays du Codex, les observateurs et les membres du groupe de travail électronique soumettent des données sur les niveaux de plomb dans les jus de fruits et les nectars, prêts à boire; les fruits et les légumes en boîte; les baies et les autres petits fruits; les légumes de la famille des brassicacées; Les légumes de fructification, les cucurbitacées; les légumes de fructification autres que les cucurbitacées; et les légumineuses de préférence des 10 dernières années, sur la base de données OMS GEMS/aliments. La collecte, l'organisation et le classement initial des données ont été exécutées par le secrétariat du JECFA en consultation avec le groupe de travail électronique et en se basant sur la base de données GEMS/Aliments. Les résultats de l'analyse ainsi que les décisions relatives aux données qui doivent être exclues, la façon dont les données sont présentées, et le choix des recommandations qui devraient être incluses par le groupe de travail électronique.

10. Pour les jus de fruits ainsi que les légumes et fruits en boîte, nous avons ré-extrait les données de la base de données GEMS/aliments couvrant approximativement les dernières 15 années. Pour les fruits et les légumes non en boîte, nous avons extrait les données soumises depuis l'extraction pour le rapport des dernières années, et les nouvelles données combinées avec l'ensemble des données utilisées dans le rapport des dernières années. La première étape dans l'analyse des données était de retirer les données des extractions initiales qui n'étaient pas conformes aux critères de base. Par exemple pour les fruits et les légumes nous avons inclus des aliments non transformés et retiré les aliments transformés tels que des produits en boîte, des confitures et des compotes. Ce procédé nous a laissé avec nos ensembles de données brutes.

11. La deuxième étape était de préparer un deuxième ensemble de données basé sur la limite de quantification (LOQ) de la méthode associée à chaque échantillon (ensemble de données restreint à la limite de quantification). Nous avons constaté que beaucoup de résultats dans l'ensemble des données brutes étaient obtenus avec des méthodes avec une limite de quantification reportée plus élevée que la LM que la LM du Codex pour cet aliment. En outre, certains de ces échantillons avaient des résultats reportés comme non détectés (ND). Les résultats non détectés obtenus avec une méthode avec une limite de quantification plus élevée que la LM peuvent être plus élevés que les LM. En outre, les méthodes avec une LOQ plus élevée que le niveau maximal ne peuvent pas déterminer avec précision si un aliment se conforme à la limite maximale. Par conséquent, pour chaque aliment, nous avons préparé un deuxième ensemble de données excluant tous les résultats obtenus avec une méthode avec une LOQ plus élevée que la LM. Nous avons également exclu les échantillons qui ont été entrés dans la base de données du GEMS sans LOQ, puisque nous ne pouvions pas évaluer si ces échantillons étaient conformes aux critères LOQ. Puisque nous sommes d'avis que cet ensemble de données est plus informatif que la série de données brutes qui inclut des résultats obtenus avec des méthodes avec des LOQ plus élevées que la LM, nos conclusions sont basées principalement sur le jeu de données restreint à la LOQ.

12. L'étape finale dans l'analyse était de préparer des tableaux montrant le pourcentage des résultats de niveau de plomb dans un ensemble de données restreint à la LOQ qui étaient conformes aux limites maximales inférieures actuelles et hypothétiques et de faire des recommandations basées sur ces pourcentages. Le groupe de travail a tenté de choisir une valeur de pourcentage qui serait cohérente avec les données pertinentes et procurerait une certaine diminution des niveaux de plomb mais sans avoir de façon trop importante un impact sur le commerce international. Il n'y avait pas de loi spécifique afin

⁹ CX/CF 12/6/13, CX/CF13/7/5, CX/CF 14/8/5.

d'identifier la valeur seuil mais en général notre approche a été de recommander des diminutions dans les LM lorsque le pourcentage des échantillons exclus était de moins de 5 pour cent.¹⁰ Dans les cas où le Comité avait identifié antérieurement des LM potentielles pour examen et réanalyse (par exemple jus de fruits) nous nous sommes concentrés sur le fait de savoir si les nouvelles données soutenaient les LM identifiées antérieurement, plutôt que de proposer de nouvelles LM. A la fois les ensembles de données brutes et restreints à la LOQ contenaient des résultats non détectés qui étaient traités comme des zéro dans l'analyse. Dans les analyses d'exposition, les cas de non détection peuvent être remplacés par des valeurs telles que le zéro, ou une valeur entre zéro et la limite de détection (LOQ) pour fournir un indicateur plus conservateur de l'exposition. Dans ce projet, nous ne conduisons pas une analyse d'exposition mais déterminons le pourcentage d'échantillons qui peut être conforme aux nouvelles limites maximales actuelles ou proposés. Dans ce cas, le remplacement des cas de non détection par une valeur entre zéro et la LOQ sous estimerait la capacité des aliments à se conformer aux limites maximales proposées. Par conséquent, nous avons remplacé les cas de non détection par des zéros.

ANALYSE DES ALIMENTS DISTINCTS

13. Jus de fruits et nectars, prêts à boire (à l'exclusion des jus des baies et autres petits fruits)

Les jus de fruits et les nectars de 2015, l'ensemble des données brutes consistait en 4064 résultats issus de la base de données GEMS/aliments pour les échantillons collectés et analysés entre 1999 et 2014. L'ensemble des données comprend les jus de fruits mélangés, y compris les jus mélangés contenant des baies et autres petits fruits; les jus de fruits et de légumes mélangés; et les jus pour les nourrissons. L'ensemble de données exclut les boissons de jus, de fruits ou les cocktails de jus contenant moins de 100 pour cent de jus de fruits (autres que les produits décrits spécifiquement en tant que nectars); les concentrés de jus non reconstitués; les jus de légumes contenant uniquement le jus de légume; le jus de tomate; les produits à base de jus déshydratés/en poudre; les thés; les boissons contenant de l'alcool; et les fruits en boîte. Nous avons aussi exclu 100 pour cent des jus provenant des baies et autres petits fruits puisque le Comité a exclu ces jus de la LM révisée proposée en 2013.

14. Parce que le Comité a souscrit à la LM révisée de 0,03 mg/kg en 2013, nous avons préparé un ensemble des données restreint à la LOQ de 2015 excluant tous les résultats obtenus avec une méthode avec une LOQ plus élevée que l'avant-projet de LM de 0,03 mg/kg. Nous avons alors exclu 1205 échantillons avec une LOQ > 0,03 mg/kg ou une LOQ non reportée afin d'obtenir l'ensemble restreint à la LOQ de 2859 échantillons. Les tableaux FJ-1 et FJ-2 (dans l'Annexe I) indiquent la répartition par pays de l'ensemble des données brutes et l'ensemble des données restreints à la LOQ et le tableau FJ-3 montre la moyenne et les limites maximales de plomb associées à ces deux ensembles de données. Enfin, le tableau FJ-4 indique le pourcentage d'échantillons de jus de fruit et de nectar étant conforme aux limites maximales actuelles et hypothétiques pour l'ensemble des données restreint à la limite de quantification de 2015 et 2013.

15. Pour les jus de fruits, 97 pour cent des échantillons dans l'ensemble des données restreint à la LOQ 2015 (c'est-à-dire les résultats obtenus avec une méthode avec une LOQ \leq 0,03 mg/kg) était conforme à la LM proposée du Codex (étape 5) de 0,03 mg/kg (Tableau FJ-4). Ce tableau indique également que 99 pour cent des échantillons peuvent être conformes à une LM hypothétique de 0,05 mg/kg, que 98 pour cent des échantillons peuvent être conformes à une LM hypothétique de 0,04 mg/kg, et que 95 pour cent des échantillons peuvent être conformes à une LM hypothétique de 0,02 mg/kg. Par conséquent, la réduction de la LM au niveau hypothétique de 0,03 mg/kg éliminerait approximativement 3 pour cent des échantillons de jus de fruit et de nectar dans le commerce international. Des résultats similaires (96 pour cent des échantillons se conformant à une LM proposée de 0,03 mg/kg) ont été reportés en 2013 (Tableau FJ-4). Par conséquent, le GTE recommande de nouveau la réduction de la LM pour le plomb dans les jus de fruits et les nectars, prêts à boire à 0,03 mg/kg.

16. Suite aux inquiétudes apparues lors de la Réunion de la Commission en 2013, le GTE a voulu aborder la représentation géographique de l'ensemble des nouvelles données. Les résultats reportés en 2013 étaient basés sur 3066 échantillons dans l'ensemble de données brutes (de l'Argentine, l'Australie, le Canada, la Chine, l'Union européenne, le Japon, la Nouvelle-Zélande, Singapour, la Thaïlande et les États-Unis d'Amérique) et 2703 échantillons dans l'ensemble de données restreint à la LOQ (de l'Argentine, l'Australie, le Canada, la Chine, l'Union européenne, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Thaïlande et les États-Unis d'Amérique). L'analyse de cette année inclut les données de 2013 et les données nouvellement reportées et consiste en 4064 échantillons dans l'ensemble de données brutes (de l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Chine, la République tchèque, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, l'Irlande, l'Italie/l'Autorité européenne de sécurité des aliments

¹⁰ CX/CF 12/6/13, CX/CF13/7/5, CX/CF 14/8/5. En addition, nous notons que l'objectif primaire était de ne pas atteindre les taux de faisabilité à travers toutes les denrées

(EFSA), le Japon, la Lituanie, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, la Roumanie, Singapour, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne, la Thaïlande et les États-Unis d'Amérique) et 2859 échantillons dans l'ensemble restreint à LOQ (issues de l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, le Canada, la Chine, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Hongrie, l'Inde, l'Italie, l'EFSA, le Japon, la Nouvelle Zélande, la Pologne, la Roumanie, Singapour, la Slovaquie, l'Espagne, la Thaïlande et les États-Unis d'Amérique).¹¹ Par conséquent, l'ensemble des données restreint à la LOQ de 2015 inclut des données issues de deux pays supplémentaires non européens (l'Inde et Singapour) que l'ensemble des données restreint à la LOQ de 2013.¹²

17. Nous notons également que 87 des 2859 échantillons (3 pour cent) restreints à la limite de quantification (LOQ) de 2015 de l'ensemble des données des jus de fruits et nectars avaient des résultats supérieurs à 0,03 mg/kg, dans un intervalle de valeurs de 0,031 mg/kg à 0,371 mg/kg. Le tableau FJ-5 montre le nombre et le pourcentage de chaque type de jus de fruit ou nectar dans l'ensemble de données restreint à la LOQ ainsi que le pourcentage d'échantillons inférieurs à 0,03 mg/kg pour chaque type de jus ou de nectar. Pour les types spécifiques de jus, le pourcentage d'échantillons \leq 0,03 mg/kg était de 95 pour cent ou supérieur (après arrondissement), à l'exception des jus de fruits et des légumes mélangés (91 pour cent), le nectar de poire (94 pour cent), le nectar de grenade (74 pour cent), le jus gac (0 pour cent), le jus noni (0 pour cent), et le jus de coing (0 pour cent). Le Comité veut examiner s'il y a suffisamment de preuve pour conclure que la norme recommandée de 0,03 mg/kg devrait s'appliquer à tous les jus de fruits et nectars. À cet effet, nous notons qu'il n'y a qu'un échantillon, chacun pour les jus de gac, de noni et de coing. Un certain nombre de jus et de nectars qui sont conformes à la norme (jus d'açaï, d'acérola, de cerise, de miellat, de kiwi, de figue de barbarie, de pomelo, de coing, et de tamarin; de pamplemousse, de fruit de la passion, de la grenade et nectars de cerises aigres) avait également un échantillon (Tableau FJ-5).

18. **Légumes en boîte** L'ensemble de données brutes de 2015 relatives aux légumes en boîte consistait en 698 résultats issus de la base de données GEMS/Aliments pour les échantillons collectés et analysés entre 1997 et 2013. Cet ensemble de données exclut les légumes de brassicacées, les légumes feuillus et les légumes en boîte, comme convenu en 2013, ainsi que les aliments marinés (concombres, gingembre, pachranga) ainsi que les concentrés de tomates transformées en boîte parce qu'ils sont catégorisés séparément dans la NGCTAHA ou la Classification des aliments de consommation humaine et animale du Codex¹³. Parce que le Comité a souscrit à la révision de la LM de 0,1 mg/kg en 2013, nous avons préparé un ensemble des données restreint à la LOQ de 2015 excluant tous les résultats obtenus avec une méthode avec une LOQ supérieure à 0,1 mg/kg. Nous avons alors exclu 87 échantillons avec une LOQ > 0,1 mg/kg ou une LOQ non reportée afin d'obtenir l'ensemble restreint à la LOQ de 611 échantillons. Les tableaux CV-1 et CV-2 (dans l'Annexe I) indiquent la répartition par pays de l'ensemble des données brutes et l'ensemble des données restreints à la LOQ et le tableau CV-3 montre la moyenne et les limites maximales de plomb associées aux deux ensembles de données. Le tableau CV-4 indique le pourcentage d'échantillons de légumes en boîte étant conforme aux limites maximales actuelles et hypothétiques pour l'ensemble des données restreint à la limite de quantification de 2015 et 2013.

19. Pour les légumes en boîte, 99 pour cent des échantillons dans l'ensemble des données restreint à la LOQ (c'est-à-dire les résultats obtenus avec une méthode avec une LOQ \leq 0,1 mg/kg) peuvent être conformes à la LM proposée Codex (étape 5) de 0,1 mg/kg (Tableau CV-4). Ce tableau indique également que 98 pour cent des échantillons peuvent être conformes à une LM hypothétique de 0,075 mg/kg, et que 96 pour cent peuvent être conformes à une LM hypothétique de 0,05 mg/kg. Par conséquent, la diminution de la LM à un niveau hypothétique de 0,1 mg/kg éliminerait approximativement 1 pour cent des échantillons dans le commerce international, la diminution à un niveau hypothétique de 0,075 mg/kg éliminerait approximativement 2 pour cent des échantillons dans le commerce international et la diminution à un niveau hypothétique de 0,05 mg/kg éliminerait approximativement 4 pour cent des échantillons dans le commerce international. Des résultats similaires ont été reportés en 2013 (Tableau CV-4). Par conséquent le GTE recommande de nouveau l'établissement d'une LM pour le plomb dans les légumes en boîte de 0,1 mg/kg, conformément à la recommandation envoyée à la Commission en 2013.

20. Suite aux inquiétudes apparues lors de la Réunion de la Commission en 2013, le GTE a voulu

¹¹ Dans le document de 2013, nous avons indiqué des échantillons avec le nom de pays "Italie" en tant qu' "Union européenne", parce que beaucoup de ces échantillons ont été intégrés par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) en Italie. Par conséquent, les échantillons étiquetés "Italie" comprenaient les résultats des Pays Européens autre que l'Italie. L'ensemble des données 2015 comprend les rapports issus des pays européens, ainsi que les rapports de l'Italie (ou EFSA). Par conséquent nous sommes passés du rapport des entrées de l'Italie en tant qu'Union européenne à leur rapport en tant qu'"Italie/EFSA". Parce que l'ensemble des données antérieures n'effectuait pas de différences entre les pays individuels européens, nous ne pouvons pas dire si davantage de pays européens sont inclus dans l'ensemble des données de 2015 plutôt que dans l'ensemble des données de 2013.

¹² Le groupe de travail électronique note qu'une limite LOQ de 0,03 était appliquée en 2015, versus une limitation de 0,05 en 2013, ce qui a pour effet de diminuer le nombre d'échantillons en 2015 par rapport à 2013.

¹³ CAC/MISC 4-1993

aborder la représentation géographique de l'ensemble des nouvelles données. Les résultats reportés en 2013 étaient fondés sur 395 échantillons dans l'ensemble de données brutes et restreints à la LOQ (de l'Australie, le Japon, Singapour, la Thaïlande, et les États-Unis d'Amérique). L'analyse de cette année inclut les données de l'analyse de 2013 et les données nouvellement reportées et consistent en 698 échantillons dans l'ensemble de données brutes (de l'Australie, la Chine, l'Italie/EFSA, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, Singapour, la Thaïlande, et les États-Unis d'Amérique) et 611 échantillons dans l'ensemble restreint à LOQ (issues de l'Australie, la Chine, l'Italie/EFSA, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, la Thaïlande et les États-Unis d'Amérique). Par conséquent, l'ensemble de données restreint à la LOQ de 2015 inclut les données des pays additionnels (la Chine, l'Italie/EFSA, la Nouvelle-Zélande, la Pologne) comparé avec l'ensemble de données restreint à la LOQ de 2013.¹⁴

21. Nous notons également que seulement 6 des 611 (1 pour cent) échantillons dans l'ensemble des données de légumes en boîte restreints à la limite de quantification (LOQ) de 2015 n'étaient pas conformes à la LM proposée de 0,1 mg/kg dans un intervalle de valeurs de 0,11 mg/kg à 0,26 mg/kg. Ces échantillons étaient tous les champignons et fongiques, à l'exception d'un échantillon de pousses de bambou en boîte. Toutefois, des 215 échantillons de champignons et fongiques totaux en boîte dans cet ensemble de données, 98 pour cent étaient conformes à la limite de 0,1 mg/kg proposée. De même, 17 ou 18 échantillons de pousses de bambous sont conformes à la limite proposée. Par conséquent, le GTE ne recommande pas l'exclusion des champignons et des fongiques ou les pousses de bambou des LM de légumes en boîte.

22. **Fruits en boîte.** L'ensemble de données brutes relatives aux fruits secs consistait en 1210 résultats issus de la base de données GEMS/Aliments pour les échantillons collectés et analysés entre 1998 et 2013. Cet ensemble de données exclut les baies et les autres petits fruits, comme cela a été mentionné en 2013. Parce que le Comité a souscrit à la révision de la LM de 0,1 mg/kg en 2013, nous avons préparé un ensemble des données restreint à la LOQ de 2015 excluant tous les résultats obtenus avec une méthode avec une LOQ supérieure à 0,1 mg/kg. Nous avons alors exclu 92 échantillons avec une LOQ > 0,1 mg/kg ou une LOQ non reportée afin d'obtenir l'ensemble restreint à la LOQ de 1118 échantillons. Les tableaux CF-1 and CF-2 (dans l'Annexe I) indiquent la répartition par pays de l'ensemble des données brutes et l'ensemble des données restreints à la LOQ et le tableau CF-3 montre la moyenne et les limites maximales de plomb associées aux deux ensembles de données. Le tableau CF-4 indique le pourcentage d'échantillons de fruits en boîte étant conforme aux limites maximales actuelles et hypothétiques pour l'ensemble des données restreint à la limite de quantification de 2015 et 2013.

23. Pour les fruits en boîte, 96 pour cent des échantillons dans l'ensemble des données restreint à la LOQ (c'est-à-dire les résultats obtenus avec une méthode avec une LOQ 0,1 mg/kg) étaient conformes à la limite maximale actuelle du Codex de 0,1 mg/kg (Tableau FC-4). Ce tableau indique également que 93 pour cent des échantillons peuvent être conformes à une LM hypothétique de 0,075 mg/kg, et que 91 pour cent peuvent être conformes à une LM hypothétique de 0,05 mg/kg. Par conséquent, la diminution de la LM à un niveau hypothétique de 0,1 mg/kg éliminerait approximativement 4 pour cent des échantillons dans le commerce international, la diminution à un niveau hypothétique de 0,075 mg/kg éliminerait approximativement 7 pour cent des échantillons dans le commerce international et la diminution à un niveau hypothétique de 0,05 mg/kg éliminerait approximativement 9 pour cent des échantillons dans le commerce international. Les taux d'élimination légèrement réduits (tableau CF-4) ont été reportés en 2013. Parce que le taux de dépassement à 0,1 mg/kg est toujours en-dessous de 5 pour cent, le GTE recommande de nouveau l'établissement d'une LM pour le plomb dans les fruits en boîte de 0,1 mg/kg, conforme avec la recommandation envoyée à la Commission en 2013.

24. Suite aux inquiétudes apparues lors de la Réunion de la Commission en 2013, le GTE a voulu aborder la représentation géographique de l'ensemble des nouvelles données. Les résultats reportés en 2013 étaient fondés sur 921 échantillons dans l'ensemble de données brutes et restreints à la LOQ (de l'Argentine, de l'Australie, le Canada, l'Union européenne, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Thaïlande, et les États-Unis d'Amérique). L'analyse de cette année inclut les données de l'analyse de 2013 et les données nouvellement reportées et consiste en 1210 échantillons dans l'ensemble de données brutes (de l'Argentine, l'Australie, le Canada, la Chine, le Danemark, l'Allemagne, l'Italie/EFSA, le Japon, la Lituanie, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne, la Thaïlande et les États-Unis d'Amérique) et 1118 échantillons dans l'ensemble restreint à LOQ (issues de l'Argentine, l'Australie, la Chine, le Danemark, l'Italie/EFSA, le Japon, la Lituanie, la Nouvelle Zélande, l'Espagne, la Thaïlande et les États-Unis d'Amérique). Par conséquent, l'ensemble des données restreint à la LOQ de 2015 inclut des données issues d'un pays supplémentaire non européen (la Chine) que l'ensemble des données restreint à la LOQ de 2013.

¹⁴ Les résultats de Singapour ont été inclus en 2013 et non pas en 2015 à cause de la limite inférieure de limitation de LOQ en 2015.

25. Nous notons également que 42 des 1115 échantillons dans l'ensemble des données de fruits en boîte restreints à la limite de quantification (LOQ) avaient des résultats supérieurs à 0,1 mg/kg, dans un intervalle de valeurs de 0,11 mg/kg à 0,19 mg/kg. Le tableau CF-5 montre le nombre et le pourcentage de chaque type de fruits dans l'ensemble de données restreint à la LOQ ainsi que le pourcentage d'échantillons inférieurs à 0,1 mg/kg pour chaque type de fruit. Pour les fruits spécifiques, le pourcentage d'échantillons \leq 0,1 mg/kg était de 96 pour cent ou supérieur (après arrondissement), à l'exception des dekopons (0 pour cent), des oranges mandarines (93 pour cent), des pêches (90 pour cent), des ramboutans (86 pour cent), et des oranges Satsuma (93 pour cent). Le Comité veut examiner s'il y a suffisamment de preuve pour conclure que la norme recommandée de 0,1 mg/kg devrait s'appliquer à tous les fruits en boîte. Dans ce contexte, nous notons qu'il y a uniquement un échantillon pour les dekopons en boîte et les tangerines, et un petit nombre des résultats ci-dessus 0,1 mg/kg (2 des 28 au total) pour les oranges Satsuma en boîte (Tableau CF-5).

26. **Baies et autres petits fruits** L'ensemble de données brutes 2015 relatives aux baies et aux petits fruits consistait en 4447 résultats issus de la base de données GEMS/Aliments pour les échantillons collectés et analysés entre 1997 et 2014. Nous avons inclus des produits qui épousent les critères pour les baies et autres petits fruits dans la NGCTAHA et la Classification des aliments de consommation humaine et animale. Nous avons exclu les produits qui semblent avoir été cuits, séchés, en boîte ou transformés autrement. Les baies et autres petits fruits congelés ont été inclus.

27. Parce que le Comité n'approuvait pas la LM proposée en 2014, nous avons utilisé la LM existante de 0,2 mg/kg pour préparer notre ensemble de données restreint à la LOQ, comme nous l'avons fait l'année dernière. Nous avons alors exclu 351 échantillons avec une LOQ > 0,2 mg/kg ou une LOQ non reportée afin d'obtenir l'ensemble restreint à la LOQ de 2015 de 4096 échantillons. Les tableaux FB-1 et FB-2 (dans l'Annexe I) indiquent la répartition par pays de l'ensemble des données brutes et l'ensemble des données restreints à la LOQ et le tableau FB-3 montre la moyenne et les limites maximales de plomb associées aux deux ensembles de données. Le tableau FB-4 indique le pourcentage d'échantillons de baies et autres petits fruits étant conforme aux limites maximales actuelles et hypothétiques pour l'ensemble des données restreint à la limite de quantification de 2015 et 2014.

28. Pour les baies et autres petits fruits, 99 pour cent des échantillons dans l'ensemble des données restreint à la LOQ (c'est-à-dire les résultats obtenus avec une méthode avec une LOQ 0,2 mg/kg) étaient conformes à la limite maximale actuelle du Codex de 0,2 mg/kg (Tableau FB-4). Ce tableau indique également que 98 pour cent des échantillons peuvent être conformes à une LM hypothétique de 0,1 mg/kg, que 96 pour cent peuvent être conformes à une LM hypothétique de 0,05 mg/kg, et que 90 pour cent des échantillons peuvent être conformes à une LM hypothétique de 0,02 mg/kg. Par conséquent, la diminution de la LM à un niveau hypothétique de 0,1 mg/kg éliminerait approximativement 2 pour cent des échantillons dans le commerce international, la diminution à un niveau hypothétique de 0,05 mg/kg éliminerait approximativement 4 pour cent des échantillons dans le commerce international et la diminution à un niveau hypothétique de 0,02 mg/kg éliminerait approximativement 10 pour cent des échantillons dans le commerce international. Des résultats similaires ont été reportés en 2014 (Tableau FB-4). En se fondant sur ces résultats, le groupe de travail électronique propose à nouveau la diminution de la LM à 0,1 mg/kg.

29. Ainsi que cela est indiqué ci-dessus, le GTE a voulu aborder les questions afin de savoir si certains sous-ensembles de baies et autres petits fruits, comme les canneberges, les groseilles, les baies de sureau et l'arbousier, auraient des difficultés à se conformer aux LM révisées. Le tableau FB-5 montre le nombre et le pourcentage de chaque type de fruit dans l'ensemble de données restreint à la LOQ de 2015 ainsi que le pourcentage d'échantillons inférieurs à 0,1 mg/kg pour chaque type de fruit. Le pourcentage d'échantillons \leq 0,1 mg/kg était de 97 pour cent ou supérieur pour chaque type de fruit à l'exception des canneberges (93 pour cent), les groseilles (94 pour cent), et les baies de sureau (89 pour cent). Le Comité peut vouloir examiner s'il y a suffisamment de preuve pour conclure si la norme recommandée de 0,1 mg/kg devrait s'appliquer ou non aux canneberges, groseilles, et les baies de sureau. À la lumière de cela, nous notons qu'il y a relativement un petit nombre de résultats pour les baies de sureau (9) (Tableau CF-5).

Légumes

30. Pour toutes les légumes, nous avons inclus des produits qui sont conformes aux critères pour les légumes, les légumes du genre Brassica et les légumes de fructification dans la NGCTAHA et la Classification des aliments de consommation humaine et animale. Nous avons exclu des produits qui apparaissent avoir été cuits ou sinon transformés, tels que les aliments décrits comme des sauces ou comme en boîte, salés, marinés et séchés. Parce que le Comité n'approuvait pas la LM proposée en 2014, nous avons utilisé la LM existante de 0,2 mg/kg (légume), 0,3 mg/kg (brassicacées) et 0,1 mg/kg (légumes de fructification) pour préparer notre ensemble de données restreint à la LOQ, comme nous l'avons fait l'année dernière.

31. **Légumineuses:** L'ensemble de données brutes de 2015 relatives aux légumes feuillus consistait en 3376 résultats issus de la base de données GEMS/Aliments pour les échantillons collectés et analysés entre 1997 et 2014. Nous avons alors exclu 413 échantillons avec une LOQ > 0,2 mg/kg ou une LOQ non reportée

afin d'obtenir l'ensemble restreint à la LOQ de 2015 de 2963 échantillons. Les tableaux VP-1 and VP-2 (dans l'Annexe 1) montrent la répartition par pays du jeu de données brutes et l'ensemble de données restreint à la LOQ. Le tableau VP-3 montre les niveaux moyens et maximaux de plomb associés aux deux ensembles de données. Le tableau VP-4 indique le pourcentage d'échantillons de légumineuses étant conforme aux limites maximales actuelles et hypothétiques pour l'ensemble des données restreint à la limite de quantification de 2015 et 2014.

32. Pour les préparations pour nourrissons, 99 pour cent des échantillons dans l'ensemble des données restreint à la LOQ (c'est-à-dire les résultats obtenus avec une méthode avec une LOQ $\leq 0,2$ mg/kg) étaient conformes à la limite maximale actuelle du Codex de 0,2 mg/kg (Tableau VP-4). Ce tableau indique également que 96 pour cent des échantillons peuvent être conformes à une LM hypothétique de 0,1 mg/kg, et que 89 pour cent peuvent être conformes à une LM hypothétique de 0,05 mg/kg. Des résultats similaires (96 pour cent des échantillons se conformant à une LM proposée de 0,1 mg/kg) ont été reportés en 2014 (Tableau VP-4). Par conséquent, la réduction de la LM au niveau hypothétique de 0,1 mg/kg éliminerait approximativement 4 pour cent des échantillons dans le commerce international. Le groupe de travail électronique propose à nouveau la diminution de la LM à 0,1 mg/kg.

33. **Légumes du genre Brassica** L'ensemble de données brutes 2015 relatives aux légumes du genre Brassica consistait en 3660 résultats issus de la base de données GEMS/Aliments pour les échantillons collectés et analysés entre 2001 et 2014. Nous avons alors exclu 623 échantillons avec une LOQ $> 0,3$ mg/kg ou une LOQ non reportée afin d'obtenir l'ensemble restreint à la LOQ 2015 de 3037 échantillons. Les tableaux VB-1 et VB-2 (dans l'Annexe 1) montrent la répartition par pays du jeu de données brutes 2015 et l'ensemble de données restreint à la LOQ. Le tableau VB-3 montre les niveaux moyens et maximaux de plomb associés aux ensembles de donnée pour les céréales. Le tableau VB-4 indique le pourcentage de légumes du genre Brassica étant conforme aux limites maximales actuelles et hypothétiques pour l'ensemble des données 2015 et 2014 restreint à la limite de quantification.

34. Pour les légumes de la famille des brassicacées, 100¹⁵ pour cent des échantillons dans l'ensemble des données restreint à la LOQ (c'est-à-dire les résultats obtenus avec une méthode avec une LOQ 0,3 mg/kg) étaient conformes à la limite maximale actuelle du Codex de 0,3 mg/kg (Tableau VB-4). Ce tableau indique également que 99 pour cent des échantillons peuvent être conformes à une LM hypothétique de 0,2 mg/kg, et que 99 pour cent peuvent être conformes à une LM hypothétique de 0,1 mg/kg. Des résultats similaires (99 pour cent des échantillons se conformant à une LM proposée de 0,1 mg/kg) ont été reportés en 2014 (Tableau VB-4). Par conséquent, la réduction de la LM au niveau hypothétique de 0,1 mg/kg éliminerait approximativement 1 pour cent des échantillons dans le commerce international. Le groupe de travail électronique propose à nouveau la diminution de la LM à 0,1 mg/kg.

35. **Légumes de fructification, cucurbitacées** Les légumes de fructification, les cucurbitacées, l'ensemble des données brutes 2015 consistait en 2860 résultats issus de la base de données GEMS/Aliments pour les échantillons collectés et analysés entre 1998 et 2014. Nous avons alors exclu 323 échantillons avec une LOQ $> 0,1$ mg/kg ou une LOQ non reportée afin d'obtenir l'ensemble restreint à la LOQ 2015 de 2537 échantillons. Les tableaux VC-1 et VC-2 (dans l'Annexe 1) montrent la répartition par pays du jeu de données brutes et l'ensemble de données restreint à la LOQ. Le tableau VC-3 montre les niveaux moyens et maximaux de plomb associés aux ensembles de donnée pour les céréales. Le tableau VC-4 indique le pourcentage d'échantillons de légumes de fructification, les cucurbitacées, les échantillons étant conformes aux limites maximales actuelles et hypothétiques pour l'ensemble des données 2014 et 2015 restreint à la limite de quantification.

36. Pour les préparations pour nourrissons, 99 pour cent des échantillons dans l'ensemble des données 2015 restreint à la LOQ (c'est-à-dire les résultats obtenus avec une méthode avec une LOQ 0,1 mg/kg) étaient conformes au niveau maximal actuel du Codex de 0,1 mg/kg (Tableau VC-4). Ce tableau indique également que 98 pour cent des échantillons peuvent être conformes à une LM hypothétique de 0,05 mg/kg, et que 94 pour cent peuvent être conformes à une LM hypothétique de 0,02 mg/kg. Des résultats similaires (97 pour cent des échantillons se conformant à une LM proposée de 0,05 mg/kg) ont été reportés en 2014 (Tableau VC-4). Par conséquent, la réduction de la LM au niveau hypothétique de 0,05 mg/kg éliminerait approximativement 2 pour cent des échantillons dans le commerce international. Le groupe de travail électronique propose à nouveau la diminution de la LM à 0,05 mg/kg.

37. **Légumes de fructification autres que les cucurbitacées.** Les légumes de fructification 2015, autres que les cucurbitacées, l'ensemble des données brutes consistait en 4635 résultats issus de la base de données GEMS/Aliments pour les échantillons collectés et analysés entre 1997 et 2014. Conformément à

¹⁵ Arrondi de 99,6%

l'approche de l'année dernière¹⁶, nous avons exclu tous les champignons et fongiques comestibles pour l'ensemble des données brutes. Nous avons alors exclu 397 échantillons avec une LOQ > 0,1 mg/kg ou une LOQ non reportée ou des échantillons sans résultats afin d'obtenir l'ensemble restreint à la LOQ de 4238 échantillons. Les tableaux V0-1 et V0-2 (dans l'Annexe I) indiquent la répartition par pays de 2015 de l'ensemble des données brutes et l'ensemble des données restreint à la LOQ et le tableau V0-3 montre la moyenne et les limites maximales de plomb associées aux deux ensembles de données. Le tableau V0-4 indique le pourcentage d'échantillons de légumes de fructification, autres que les cucurbitacées, les échantillons étant conformes aux limites maximales actuelles et hypothétiques pour l'ensemble des données 2014 et 2015 restreint à la limite de quantification.

38. Pour les légumes à fruits, autres que les cucurbitacées, 99 pour cent des échantillons dans l'ensemble des données 2015 restreint à la LOQ (c'est-à-dire les résultats obtenus avec une méthode avec une LOQ 0.1 mg/kg) étaient conformes au niveau maximal actuel du Codex de 0,1 mg/kg (Tableau V0-4). Ce tableau indique également que 97 pour cent des échantillons peuvent être conformes à une LM hypothétique de 0,05 mg/kg, et que 92 pour cent peuvent être conformes à une LM hypothétique de 0,02 mg/kg. Des résultats similaires (97 pour cent des échantillons se conformant à une LM proposée de 0,05 mg/kg) ont été reportés en 2014 (Tableau VO-4). Par conséquent, la diminution de la LM à un niveau hypothétique de 0,05 mg/kg éliminerait approximativement 3 pour cent des échantillons dans le commerce international, tandis que la diminution à un niveau hypothétique de 0,02 mg/kg éliminerait approximativement 8 pour cent des échantillons dans le commerce international. Le GTE recommande de nouveau la diminution de la ML pour les légumes de fructification, autres que les cucurbitacées, à 0,05 mg/kg, mais excluant les fongiques et les champignons. Le Comité peut vouloir examiner l'établissement d'une LM distincte pour les fongiques et les champignons.

SUJETS ADDITIONNELS

39. Un pays (Canada) a noté qu'il pourrait être utile d'harmoniser les LM pour le plomb dans "les légumes de fructification, les cucurbitacées" et les "légumes de fructification, autres que les cucurbitacées" avec les LM proposées de 0,1 mg/kg pour les légumes en boîte, les fruits en boîte, les baies et autres petits fruits, les légumes, et les légumes du genre Brassica pour cohérence.

40. Ainsi que noté dans le paragraphe 37, le GTE a recommandé antérieurement l'exclusion des fongiques et des champignons de la LM proposée pour "les légumes de fructification autres que les cucurbitacées."¹⁷ Le Canada a requis des données additionnelles sur la disponibilité des fongiques et des champignons pour soutenir cette recommandation. Brièvement, le GTE a recommandé d'exclure les fongiques et les champignons en 2014 parce que de les inclure ont nettement diminué l'entrée en application des LM. Par exemple, 99 pour cent des "légumes de fructification autres que les cucurbitacées" à l'exclusion des fongiques et des champignons sont conformes à une LM hypothétique de 0,1 mg/kg ML, 94 pour cent des "légumes de fructification autres que les cucurbitacées" comprenant des fongiques et des champignons conformes à une LM de 0,1 mg/kg, mais uniquement 79 pour cent des fongiques et des champignons sont conformes à une LM de 0,1 mg/kg.

41. Un pays (le Canada) a noté que si la concentration en plomb (le résultat) est positive et que la LOQ est plus élevée que la LM proposée, alors le résultat pourrait éventuellement être inclus dans l'ensemble des données et que le retrait de tous les résultats positifs qui ont utilisé une méthode dans laquelle la LOQ était plus élevée que la LM proposée pourrait éventuellement biaiser l'ensemble des données à la baisse et s'est demandé si de tels résultats devraient être exclus. Afin d'être conforme à l'approche adoptée les années antérieures, nous n'avons pas révisé le processus de réduction de la LOQ.

42. Différents pays (le Brésil, l'Australie, l'Iran) ont rapporté des résultats additionnels sur les jus de fruits après la date butoir pour la soumission de données mais ces résultats ne sont pas déjà disponibles dans le GEMS. Le Brésil a indiqué que ses échantillons de jus de fruit de la passion avaient des niveaux plus élevés du plomb que les autres jus (approximativement 15 pour cent des 85 échantillons de jus de fruit de la passion du Brésil excédaient 0,05 mg/kg; approximativement 30 pour cent excédaient 0,03 mg/kg). Le comité peut vouloir examiner s'il est prématuré de diminuer la LM pour les jus de fruits de la passion basés sur les résultats du Brésil ou si aucune action, sur les jus de fruit de la passion ne devrait être entreprise jusqu'à ce que des données additionnelles/complètes de fruit de la passion sont disponibles dans la base de données GEMES/Aliments.

43. Un pays (la Corée) a noté que le Comité du Codex sur les résidus pesticides a proposé de

¹⁶ CX/CF 14/8/5

¹⁷ CX/CF14/8/5, par. 36

reclassifier le chou chinois et le chou kimchi en tant que légumes du genre Brassica et a demandé au GTE de confirmer que ces produits seraient conformes à la LM proposée pour les légumes de la famille des brassicacées. Nous avons réanalysé un ensemble limité de la LOQ (0,3 mg/kg)-de 672 échantillons de chou chinois qui ont été analysés en 2014 en tant que légumes feuillus et 100 percent de ces échantillons sont conformes à la LM proposée de 0,2 mg/kg pour les légumes de la famille des brassicacées.

RESUMÉ ET RECOMMANDATIONS

44. En résumé, une nouvelle analyse des aliments sélectionnés soutient la diminution des LM pour le plomb. Le groupe de travail électronique a fait les recommandations suivantes:

1. Les jus de fruits et nectars, prêts à boire (à l'exclusion des jus des baies et autres petits fruits): Considérer la diminution de la LM à 0,03 mg/kg.
2. Les fruits en boîte (à l'exclusion des baies et autres petits fruits) ainsi que les légumes en boîte (à l'exclusion des légumes de la famille des brassicacées, les légumes feuillus et les légumes): Considérer la diminution des LM à 0,1 mg/kg.
3. Baies et autres petits fruits Considérer la diminution de la LM à 0,1 mg/kg. Considérer si la LM existante devrait être maintenue pour certains types de baies (canneberge, groseille, baie de sureau).
4. Légumineuses: Considérer la diminution de la LM à 0,1 mg/kg.
5. Légumes de la famille des brassicacées: Considérer la diminution de la LM à 0,1 mg/kg.
6. Légumes de fructification, cucurbitacées Considérer la diminution de la LM à 0,05 mg/kg.
7. Légumes de fructification autres que les cucurbitacées: Considérer la diminution de la LM à 0,05 mg/kg mais à l'exclusion des fongiques et des champignons.

Tableaux¹⁸

Tableau FJ-1: Jus de fruits et nectars: Contribution des données par pays pour l'ensemble des données brutes en 2015

Pays	Nombre d'échantillons
Argentine	2
Australie	12
Autriche	324
Belgique	20
Canada	24
Chine	129
République tchèque	24
Finlande	1
France	90
Allemagne	136
Grèce	8
Hongrie	20
Inde	37
Irlande	1
Italie/EFSA	1494
Japon	71
Lituanie	1
Nouvelle-Zélande	17
Pologne	73
Roumanie	271
Singapour	115
Slovaquie	55
Slovénie	13
Espagne	50
Thaïlande	116
USA	960
Total général	4064

¹⁸ Certains pays ont soumis des données regroupées correspondant aux résultats analytiques seuls obtenus par la mise en commun de plusieurs échantillons individuels. Pour l'ensemble de données restreint à la limite de quantification, uniquement 80 des échantillons regroupés pour plus de 18 000 restant de sept pays. Par définition, les échantillons de mise en commun diminue la variabilité apparente, toutefois, pour l'analyse actuelle il est improbable que les échantillons composites ont un impact significatif.

Tableau FJ-2: Jus de fruits et nectars: Contribution des données par pays pour le rappel de jeu des données LOQ-restreint 2015

Pays	Nombre d'échantillons
Argentine	2
Australie	12
Autriche	122
Canada	3
Chine	122
Finlande	1
France	56
Allemagne	9
Hongrie	1
Inde	17
Italie/EFSA	1269
Japon	52
Nouvelle-Zélande	17
Pologne	28
Roumanie	108
Singapour	20
Slovaquie	38
Espagne	2
Thaïlande	68
USA	912
Total général	2859

Tableau FJ-3: Jus de fruits et nectars: Moyenne et maximum pour tous les jeux de données de 2015

Jeux de données	Moyenne (mg/kg)	Maximum (mg/kg)
Ensemble de données brutes	0,007	0,69
Ensemble des données restreint à la limite de quantification (LOQ)	0,004	0,37

Tableau FJ-4: Pourcentage des échantillons de jus de fruit et des nectars étant conforme aux limites maximales actuelles et hypothétiques: Ensemble des données restreint à la limite de quantification (LOQ)

Limites maximales actuelles et hypothétiques Limites maximales (mg/kg)	2015 Pourcentage d'échantillons ≤ LM	2013** Pourcentage d'échantillons ≤ LM
0,05	99%	99%
<i>0,04*</i>	98%	98%
<i>0,03</i>	97%	96%
<i>0,02</i>	95%	92%

*Limites maximales hypothétiques indiquées en italique

**CX/CF 13/7/5

Tableau FJ-5: Jus de fruits et nectars: Contribution des données par type de jus ou de nectar afin d'obtenir l'ensemble restreint à la LOQ

Type de jus de fruits ou de nectar	Nombre d'échantillons (pourcentage des échantillons totaux)	Pourcentage d'échantillons ≤ 0,03 mg/kg
Açai	1 (0,03%)	100,0%
Acérola	1 (0,03%)	100,0%
Pomme	779 (27,26%)	97,4%
Nectar de pomme	20 (0,70%)	95,0%
Abricot	3 (0,10%)	100,0%
Nectar d'abricot	30,10%	100,0%
Nectar de banane	4 (0,14%)	100,0%
Cerise	1 (0,03%)	100,0%
Gac	10,03%	0,0%
Pamplemousse	702,45%	100,0%
Nectar de pamplemousse	10,03%	100,0%
Nectar de guanabana	20,07%	100,0%
Guava	11 (0,38%)	100,0%
Nectar de guava	14 (0,49%)	100,0%
Miellats	1 (0,03%)	100,0%

Type de jus de fruits ou de nectar	Nombre d'échantillons (pourcentage des échantillons totaux)	Pourcentage d'échantillons $\leq 0,03$ mg/kg
Jus, NES/mélange*	591 (20,67%)	97,1%
Kiwi	1 (0,03%)	100,0%
Citron	9 (0,31%)	100,0%
Citron vert	3 (0,10%)	100,0%
Litchi	5 (0,17%)	100,0%
Mango	19 (0,66%)	100,0%
Nectar de mangue	17 (0,59%)	100,0%
Mangoustan	6 (0,21%)	100,0%
Jus de fruits et de légumes mélangés	175 (6,12%)	90,9%
Nectar, NES/mélange*	101 (3,53%)	96,0%
Noni	1 (0,03%)	0,0%
Orange	531 (18,57%)	97,2%
Nectar d'orange	17 (0,59%)	100,0%
Jus de papaye	3 (0,10%)	100,0%
Nectar de papaye	2 (0,07%)	100,0%
Fruit de la passion	5 (0,17%)	100,0%
Nectar fruit de la passion	1 (0,03%)	100,0%
Pêche	16 (0,56%)	100,0%
Nectar de pêche	28 (0,98%)	100,0%
Poire	103 (3,60%)	98,1%
Nectar de poire	18 (0,63%)	94,4%
Ananas	194 (6,79%)	99,0%
Nectar d'ananas	12 (0,42%)	100,0%
Prune	2 (0,07%)	100,0%
Grenade	19 (0,66%)	73,7%
Nectar de grenade	1 (0,03%)	100,0%

Type de jus de fruits ou de nectar	Nombre d'échantillons (pourcentage des échantillons totaux)	Pourcentage d'échantillons $\leq 0,03$ mg/kg
Figue de barbarie	1 (0,03%)	100,0%
Prune	56 (1,96%)	98,2%
Pomelo	1 (0,03%)	100,0%
Coing	1 (0,03%)	0,0%
Nectar de cerises aigres	1 (0,03%)	100,0%
Tamarin	1 (0,03%)	100,0%
Nectar de tamarin	2 (0,07%)	100,0%
Tangerine	4 (0,14%)	100,0%
Total général	2859	100,00%

* "Non déterminés ailleurs ou mélange de jus/nectars

Tableau CV-1: Légumes en boîte: Contribution des données par pays pour l'ensemble des données brutes

Pays	Nombre d'échantillons
Australie	8
Chine	51
Italie/EFSA	159
Japon	137
Nouvelle-Zélande	19
Pologne	68
Singapour	26
Thaïlande	31
USA	199
Total général	698

Tableau CV-2: Légumes en boîte: Contribution des données par pays pour le rappel de jeu des données LOQ-restreint 2015

Pays	Nombre d'échantillons
Australie	8
Chine	51
Italie/EFSA	144
Japon	137
Nouvelle-	19
Pologne	42
Thaïlande	11
USA	199
Total général	611

Tableau CV-3: Légumes en boîte: Moyenne et maximum pour tous les jeux de données 2015

Jeux de données	Moyenne (mg/kg)	Maximum (mg/kg)
Ensemble de données brutes	0,015	2,048
Ensemble des données restreint à la limite de quantification (LOQ)	0,009	0,261

Tableau CV-4: Pourcentage des échantillons de légumes en boîte étant conforme aux limites maximales actuelles et hypothétiques Ensemble des données restreint à la limite de quantification (LOQ)

Limites maximales actuelles et hypothétiques (mg/kg)	2015 Pourcentage d'échantillons ≤ LM	2013** Pourcentage d'échantillons ≤ LM
0,1	99%	99%
<i>0,075*</i>	98%	---
<i>0,05</i>	96%	96%
<i>0,02</i>	88%	89%

*Limites maximales hypothétiques indiquées en italique

**CX/CF 13/7/5

Tableau CF-1: Fruits en boîte: Contribution des données par pays pour l'ensemble des données brutes

Pays	Nombre d'échantillons
Argentine	3
Australie	13
Canada	8
Chine	45
Danemark	28
Allemagne	1
Italie/EFSA	309
Japon	198
Lituanie	4
Nouvelle-Zélande	24
Espagne	8
Thaïlande	71
USA	498
Total général	1210

Tableau CF-2: Fruits en boîte: Contribution des données par pays pour le rappel de jeu des données LOQ-restreint 2015

Pays	Nombre
Argentine	3
Australie	13
Danemark	28
Chine	45
Italie/EFSA	292
Japon	198
Lituanie	3
Nouvelle-Zélande	24
Espagne	2
Thaïlande	26
USA	484
Total général	1118

Tableau CF-3: Fruits en boîte: Moyenne et maximum pour tous les jeux de données de 2015

Jeux de données	Moyenne (mg/kg)	Maximum (mg/kg)
Ensemble de données brutes	0,02	0,38
Ensemble des données restreint à la limite de quantification (LOQ)	0,02	0,19

Tableau CF-4: Pourcentage des échantillons de fruits en boîte étant conforme aux limites maximales actuelles et hypothétiques: Ensemble des données restreint à la limite de quantification (LOQ)

Limites maximales actuelles et hypothétiques (mg/kg)	2015 Pourcentage d'échantillons ≤ LM	2013** Pourcentage d'échantillons ≤ LM
0,1	96%	98%
<i>0,075*</i>	93%	---
0,05	91%	95%
0,020	70%	76%

*Limites maximales hypothétiques indiquées en italique

**CX/CF 13/7/5

Tableau CF-5: Fruits en boîte: Contribution des données par type de fruit afin d'obtenir l'ensemble restreint à la LOQ2015

Type de produit	Nombre d'échantillons (pourcentage des échantillons totaux)	Pourcentage d'échantillons $\leq 0,1$ mg/kg
Pomme	6 (0,5%)	100,0%
Abricot	51 (4,6%)	100,0%
Cerise	242,1%	95,8%
Dekopon	1 (0,1%)	0,0%
Figue	4 (0,4%)	100,0%
Pamplemousse	80,7%	100,0%
Jaquier	2 (0,2%)	100,0%
Litchi	10 (0,9%)	100,0%
Longanier	5 (0,4%)	100,0%
Mandarine	110 (9,8%)	91,8%
Mango	13 (1,2%)	100,0%
NES/mélange*	212 (19%)	99,5%
Orange	3 (0,3%)	100,0%
Pêche	228 (20,4%)	90,4%
Poire	165 (14,8%)	96,4%
Ananas	238 (21,3%)	100,0%
Prune	2 (0,2%)	100,0%
Ramboutan	7 (0,6%)	85,7%
Satsuma orange	28 (2,5%)	92,9%
Tangerine	1 (0,1%)	100,0%
Total général	1118 (100%)	---

*Non déterminés ailleurs ou mélange de fruits

Tableau FB-1: Baies et autres petits fruits Contribution des données par pays pour l'ensemble des données brutes

Pays	Nombre d'échantillons
Australie	98
Belgique	8
Bulgarie	6
Canada	479
Chine	194
Chypre	2
République tchèque	20
Danemark	1
Finlande	51
France	14
Allemagne	377
Hongrie	7
Irlande	39
Italie/EFSA	1958
Japon	511
Lituanie	2
Pays-Bas:	4
Nouvelle-Zélande	19
Roumanie	8
Singapour	10
Slovaquie	45
Slovénie	111
Espagne	40
Thaïlande	41
Royaume-Uni	230
USA	172
Total général	4447

Tableau FB-2: Baies et autres petits fruits Contribution des données par pays pour le rappel de jeu des données LOQ-restreint 2015

Pays	Nombre d'échantillons
Australie	98
Belgique	8
Bulgarie	4
Canada	448
Chine	194
Chypre	2
République tchèque	16
Danemark	1
Finlande	31
France	10
Allemagne	326
Hongrie	3
Irlande	25
Italie/EFSA	1905
Japon	511
Pays-Bas	2
Nouvelle-Zélande	19
Roumanie	4
Slovaquie	24
Slovénie	111
Espagne	40
Thaïlande	41
Royaume-Uni	102
USA	171
Total général	4096

Tableau BJ-3: Baies et autres petits fruits Moyenne et maximum pour tous les jeux de données de 2015

Jeux de données	Moyenne (mg/kg)	Maximum (mg/kg)
Ensemble de données brutes	0,010	0,695
Ensemble des données restreint à la limite de quantification (LOQ)	0,009	0,695

Tableau FB-4: Pourcentage des baies et autres petits fruits étant conforme aux limites maximales actuelles et hypothétiques: Ensemble de données restreint à la limite de quantification

Limites maximales actuelles et hypothétiques Limites maximales (mg/kg)	2015 Pourcentage d'échantillons ≤ LM	2014** Pourcentage d'échantillons ≤ LM
0,2	99%	99%
<i>0,1*</i>	98%	98%
<i>0,05</i>	96%	95%
<i>0,02</i>	90%	89%

*Limites maximales hypothétiques indiquées en italique

**CX/CF 14/8/5

Tableau FB-5: Baies et autres petits fruits Contribution des données par type de fruits pour le jeu des données LOQ-restreint

Type de fruit	Nombre d'échantillons (pourcentage des échantillons totaux)	Pourcentage d'échantillons $\leq 0,1$ mg/kg
Baies et autres petits fruits, NES	44 (1,1%)	95,5%
Myrtille	19 (0,5%)	100,0%
Mûres	195 (4,8%)	99,5%
Bleuets	173 (4,2%)	98,3%
Mûres de Boysen	2 (0,1%)	100,0%
Chicouté	13 (0,3%)	100,0%
Canneberges	54 (1,3%)	92,6%
Groseilles	139 (3,4%)	93,5%
Baies de sureau	9 (0,2%)	88,9%
Goji	1 (0,02%)	100,0%
Groseille à maquereau	42 (1,0%)	100,0%
Raisins	1707 (41,7%)	97,4%
Myrtilles	15 (0,4%)	100,0%
Airelles	46 (1,1%)	97,8%
Framboises	381 (9,3%)	100,0%
Églantiers	5 (0,1%)	100,0%
Argousier	3 (0,1%)	100,0%
Fraise	1243 (30,4%)	99,8%
Arbousier	4 (0,1%)	100,0%
Raisins Secs	1 (0,02%)	100,0%
Total général	4096	100%

*Non dénommées ailleurs

Tableau VP-1: Légumineuses: Contribution des données par pays pour l'ensemble des données brutes

Pays	Nombre d'échantillons
Australie	20
Bulgarie	162
Canada	197
Chine	145
Chypre	2
République tchèque	13
Finlande	16
France	16
Allemagne	178
Grèce	15
Hongrie	4
Irlande	5
Italie/EFSA	1033
Japon	103
Pays-Bas	6
Nouvelle-Zélande	3
Portugal	7
République de Corée	1023
Roumanie	2
Singapour	80
Slovaquie	110
Slovénie	61
Espagne	30
Thaïlande	57
Royaume-Uni	82
USA	6
Total général	3376

Tableau VP-2: Légumineuses: Contribution des données par pays pour le jeu des données LOQ-restreint

Pays	Nombre d'échantillons
Australie	20
Bulgarie	84
Canada	181
Chine	145
Chypre	2
République tchèque	8
Finlande	13
France	10
Allemagne	142
Grèce	9
Hongrie	2
Italie/EFSA	994
Japon	103
Pays-Bas	3
Nouvelle-Zélande	3
République de Corée	1023
Roumanie	1
Slovaquie	30
Slovénie	61
Espagne	20
Thaïlande	57
Royaume-Uni	46
USA	6
Total général	2963

Tableau VP-3: Légumineuses: Moyenne et maximum pour tous les jeux de données de 2015

Jeux de données	Moyenne (mg/kg)	Maximum (mg/kg)
Ensemble de données brutes	0,025	2,103
Ensemble des données restreint à la limite de quantification (LOQ)	0,018	0,930

Tableau VP-4: Pourcentage des échantillons de légumes en boîte étant conforme aux limites maximales actuelles et hypothétiques Ensemble de données restreint à la limite de quantification

Limites maximales actuelles et hypothétiques Limites maximales (mg/kg)	2015 Pourcentage d'échantillons ≤ LM	2014** Pourcentage d'échantillons ≤ LM
0,2	99%	99%
<i>0,1*</i>	96%	96%
0,05	89%	89%

*Limites maximales hypothétiques indiquées en italique

**CX/CF 14/8/5

Tableau VB-1: Légumes du genre Brassica Contribution des données par pays pour l'ensemble des données brutes

Pays	Nombre d'échantillons
Bulgarie	3
Canada	250
Chine	127
République tchèque	27
Finlande	14
France	8
Allemagne	244
Hongrie	5
Irlande	108
Italie/EFSA	1647
Japon	225
Pays-Bas	6
Nouvelle-Zélande	9
Pologne	16
Portugal	2
République de Corée	240
Roumanie	30
Singapour	1
Slovaquie	84
Slovénie	28
Espagne	44
Thaïlande	87
Royaume-Uni	454
USA	1
Total général	3660

Tableau VB-2: Légumes du genre Brassica Contribution des données par pays pour le rappel de jeu des données LOQ-restreint 2015

Pays	Nombre d'échantillons
Bulgarie	3
Canada	220
Chine	127
République tchèque	19
Finlande	14
France	4
Allemagne	219
Hongrie	5
Irlande	15
Italie/EFSA	1515
Japon	225
Pays-Bas	5
Nouvelle-Zélande	1
Pologne	9
Portugal	2
République de Corée	240
Roumanie	17
Slovaquie	33
Slovénie	28
Espagne	34
Thaïlande	87
Royaume-Uni	214
USA	1
Total général	3037

Tableau VB-3: Légumes du genre Brassica Moyenne et maximum pour tous les jeux de données 2015

Jeux de données	Moyenne (mg/kg)	Maximum (mg/kg)
Ensemble de données brutes	0,011	1,49
Ensemble des données restreint à la limite de quantification (LOQ)	0,009	1,49

Tableau VB-4: Pourcentage des échantillons de légumes du genre Brassica étant conforme aux limites maximales actuelles et hypothétiques Ensemble des données restreint à la limite de quantification (LOQ)

Limites maximales actuelles et hypothétiques Limites maximales (mg/kg)	2015 Pourcentage d'échantillons \leq LM	2014** Pourcentage d'échantillons \leq LM
0,3	100%	99%
<i>0,2*</i>	99%	99%
<i>0,1</i>	99%	98%
<i>0,05</i>	96%	95%

*Limites maximales hypothétiques indiquées en italique

**CX/CF 14/8/5

***Après avoir arrondi

Tableau VC-1: Légumes de fructification, cucurbitacées Contribution des données par pays pour l'ensemble des données brutes

Pays	Nombre d'échantillons
Australie	61
Autriche	2
Bulgarie	8
Canada	433
Chine	148
République tchèque	10
Finlande	14
France	36
Allemagne	322
Hongrie	4
Inde	1
Irlande	2
Italie/EFSA	1022
Japon	205
Lituanie	2
Pays-Bas	3
Nouvelle-Zélande	27
Nigéria	2
Roumanie	43
Singapour	30
Slovaquie	52
Slovénie	1
Espagne	42
Thaïlande	128
Royaume-Uni	110
USA	152
Total général	2860

Tableau VC-2: Légumes de fructification, cucurbitacées Contribution des données par pays pour le rappel de jeu des données LOQ-restreint 2015

Pays	Nombre d'échantillons
Australie	61
Autriche	2
Bulgarie	7
Canada	417
Chine	140
République tchèque	6
Finlande	14
France	16
Allemagne	252
Hongrie	1
Inde	1
Italie/EFSA	969
Japon	205
Pays-Bas	2
Nouvelle-Zélande	27
Nigéria	2
Roumanie	18
Slovaquie	38
Espagne	38
Thaïlande	128
Royaume-Uni	42
USA	151
Total général	2537

Tableau VC-3: Légumes de fructification, cucurbitacées Moyenne et maximum pour tous les jeux de données de 2015

Jeux de données	Moyenne (mg/kg)	Maximum (mg/kg)
Ensemble de données brutes	0,007	0,62
Ensemble des données restreint à la limite de quantification (LOQ)	0,004	0,36

Tableau VC-4: Pourcentage des légumes de fructification, de cucurbitacées, échantillons étant conforme aux limites maximales actuelles et hypothétiques: Ensemble de données restreint à la limite de quantification

Limites maximales actuelles et hypothétiques Limites maximales (mg/kg)	2015 Pourcentage d'échantillons ≤ LM	2014** Pourcentage d'échantillons ≤ LM
0,1	99%	99%
<i>0,05*</i>	98%	97%
<i>0,02</i>	94%	---

*Limites maximales hypothétiques indiquées en italique

**CX/CF 14/8/5

Tableau VO-1: Légumes de fructification autres que les cucurbitacées: Contribution des données par pays pour l'ensemble des données brutes

Pays	Nombre d'échantillons
Australie	112
Bulgarie	12
Canada	525
Chine	147
Chypre	7
République tchèque	24
Danemark	1
Finlande	37
France	25
Allemagne	69
Hongrie	8
Inde	3
Irlande	6
Italie/EFSA	1792
Japon	309
Lituanie	4
Pays-Bas	6
Nouvelle-Zélande	19
Pologne	9
Portugal	2
République de Corée	682
Roumanie	70
Singapour	71
Slovaquie	99
Slovénie	65
Espagne	89
Thaïlande	289
Royaume-Uni	50
USA	103
Total général	4635

Tableau VO-2: Légumes de fructification autres que les cucurbitacées: Contribution des données par pays pour le rappel de jeu des données LOQ-restreint 2015

Pays	Nombre d'échantillons
Australie	112
Bulgarie	12
Canada	501
Chine	137
Chypre	6
République tchèque	6
Finlande	33
France	17
Allemagne	56
Hongrie	5
Inde	2
Italie/EFSA	1673
Japon	309
Lituanie	2
Pays-Bas:	6
Nouvelle-Zélande	19
Pologne	2
République de Corée	682
Roumanie	28
Singapour	13
Slovaquie	44
Slovénie	65
Espagne	78
Thaïlande	289
Royaume-Uni	38
USA	103
Total général	4238

Tableau VO-3: Légumes de fructification autres que les cucurbitacées: Moyenne et maximum pour tous les jeux de données de 2015

Jeux de données	Moyenne (mg/kg)	Maximum (mg/kg)
Ensemble de données brutes	0,0095	1,42
Ensemble des données restreint à la limite de quantification (LOQ)	0,006	1,11

Tableau VO-4: Pourcentage des échantillons de légumes de fructification autres que les cucurbitacées étant conforme aux limites maximales actuelles et hypothétiques: Ensemble de données restreint à la limite de quantification

Limites maximales actuelles et hypothétiques Limites maximales (mg/kg)	2015 Pourcentage d'échantillons ≤ LM	2014 Pourcentage d'échantillons ≤ LM
0,1	99%	99%
<i>0,05*</i>	97%	97%
<i>0,02</i>	92%	---

*Limites maximales hypothétiques indiquées en italique

**CX/CF 14/8/5

**Liste des Participants
Présidente**

États-Unis d'Amérique

Lauren Posnick Robin
Review Chemist
Office of Food Safety
U.S. Food and Drug Administration
HFS-317
5100 Paint Branch Parkway
College Park, MD 20740
Tel: 240-402-1639
E-mail: lauren.robins@fda.hhs.gov

Allemagne

Ms Klara JIRZIK
Food Chemist
Federal Office of Consumer Protection
and Food Safety (BVL)
Unit 101
Mauerstr. 39 - 42
D-10117 Berlin
Tel: +49 30 18444 10128
Fax: +49 30 18444 89999
E-Mail: klara.jirzik@bvl.bund.de

Argentine

Lic. Silvana Ruarte
Chief of food chemical analysis
National Food Institute
Administration of Drugs, Food and
Medical Technology (ANMAT)
sruarte@anmat.gov.ar

Australie

Dr Leigh Henderson
Food Standards Australia New Zealand
(FSANZ)
leigh.henderson@foodstandards.gov.au

Codex Australia
codex.contact@agriculture.gov.au

Bangladesh

Md. Mazharul Islam
Chief Executive Officer
Bangladesh Rural Development
Organization (BRDO)
rural.development.bd@gmail.com
Tel: +880-1981342057
Fax: +880-2-9662626

Belgique

Isabel De Boosere
Federal Public Service Health, Food
Chain Safety and Environment
DG Animal, Plant and Food
Service Food, Feed and Other
Consumption Products
Eurostation II, V. Hortaplein 40 box 10
1060 Brussels
Belgium
Tel +32 2 524 73 84
Email:
isabel.deboosere@health.belgium.be

Brésil

Mrs. Ligia Lindner Schreiner
Regulation National Health Surveillance
Specialist National Health Surveillance
Agency- Anvisa
e-mail: ligia.schreiner@anvisa.gov.br

Mr. Fabio Ribeiro Campos da Silva
e-mail: fabio.silva@anvisa.gov.br

Canada

Annie Plourde
Scientific Evaluator
Bureau of Chemical Safety, Health
Products and Food Branch, Health
Canada
annie.plourde@hc-sc.gc.ca

Elizabeth Elliott
Head, Food Contaminants Section
Bureau of Chemical Safety, Health
Products and Food Branch, Health
Canada
elizabeth.elliott@hc-sc.gc.ca

Chili

Jaminton Ramírez
Point of Contact for eWG CCCF
jramirez@ispch.cl
Institute Public Health (ISP)

Chine

Mr. Yongning WU
Professor, Chief Scientist
China National Center of Food Safety Risk
Assessment (CFSA)
Director of Key Lab of Food Safety Risk
Assessment, National Health and
Family Planning Commission
7 PanjiayuanNanli
100021 Beijing
CHINA
Tel: 86-10-67779118 or 52165589
Fax: 86-10-67791253 or 52165489
E-mail: wuyongning@cfsa.net.cn ,
china_cdc@aliyun.com

Ms. Xiaowei Li
Associate Professor
China National Center for Food Safety
Risk Assessment (CFSA)
Director of Key Lab of Food Safety Risk
Assessment, National Health and
Family Planning Commission
Building 2, 37 Guangqulu, Chaoyang
District, Beijing 100022
CHINA
Tel: 86-10-52165435
e-mail: lixw@cfsa.net.cn

Ms. Yi SHAO
Research Associate
Division II of Food Safety Standards
China National Center of Food Safety Risk
Assessment (CFSA)
Building 2 No.37, Guangqulu, Chanoyang
District, Beijing 100022
CHINA
Tel: 86-10-52165421
E-mail: shaoyi@cfsa.net.cn

Corée

Ministry of Food and Drug Safety (MFDS)
Name of country: Republic of Korea
E-mail address (MFDS contact point):
codexkorea@korea.kr

Moo-Hyeog, Im
Foreign Inspection Division, Ministry of
Food and Drug Safety (MFDS)
Deputy Director
imh0119@hanmail.net

Hyungsoo, Kim
Food Contaminants Division, Ministry of
Food and Drug Safety (MFDS)
Senior Scientific Officer
jungin98@yahoo.com

Chon ho, Jo
Food Standard Division, Ministry of Food
and Drug Safety (MFDS)
Scientific officer
jch77@korea.kr

Ockjin, Paek
Food Contaminants Division, Ministry of
Food and Drug Safety (MFDS)
Scientific officer
ojpaek@naver.com

Hyunah, Kim
Food Contaminants Division, Ministry of
Food and Drug Safety (MFDS)
Scientific officer
kamjee94@korea.kr

Espagne

M^a Ignacia Martín de la Hinojosa de la
Puerta
Head of Service of the Agri-food
Laboratory.
Organization: Ministry of Agriculture, Food
and Environment.
imhinojosa@magrama.es

États-Unis d'Amérique

Nega Beru
U.S. Delegate, CCCF
Director, Office of Food Safety
U.S. Food and Drug Administration
HFS-300
5100 Paint Branch Parkway
College Park, MD 20740
Tel: 240-402-1700
E-mail: nega.beru@fda.hhs.gov

Henry Kim
Office of Food Safety
U.S. Food and Drug Administration
HFS-317
5100 Paint Branch Parkway
College Park, MD 20740
Tel: 240-402-2023
E-mail: henry.kim@fda.hhs.gov

Lauren Posnick Robin
Consumer Safety Officer
Office of Food Safety
U.S. Food and Drug Administration
HFS-317
5100 Paint Branch Parkway
College Park, MD 20740
Tel: 240-402-1639
E-mail: lauren.robin@fda.hhs.gov

FAO/WHO Joint Expert Committee on Food Additives (JECFA)

Philippe Jean-Paul Verger
Department of Food Safety and Zoonoses
World Health Organization
Avenue Appia
1211 Geneva 27
Switzerland
Tel: +41 22 791 3569
Fax: +41 22 791 4848
E-mail: vergerp@who.int

Fédération de Russie

Sergey Hotimchenko
Head of the Laboratory
hotimchenko@ion.ru

Vladimir Bessonov
Head of the Laboratory
bessonov@ion.ru

Inde

Name: Mr. TV Zavier
Designation: Scientist A, Quality
Evaluation Laboratory
Organization: Spices Board of India
E-mail: ccsch.zavier@gmail.com

Name: Shri Parmod Siwach
Designation: Assistant Director (T.)
Organization: Export Inspection Council of
India
E-mail: tech5@eicindia.gov.in

National Codex Contact Point, India
E-mail: codex-india@nic.in

Indonésie

Tetty H. Sihombing (Mrs.)
 Director of Food Products Standardization
 National Agency of Drug and Food
 Control/Indonesia
codexbpom@yahoo.com

Iran

Shahrokh Hassanpour
 Meyar Gostar Sadr
 Technical manager lab & Head of CCCF
 in Iran
 Tel.+989121593818
 Fax.+9832827493
 P.O.BOX.1745953841
msh_55@yahoo.com
msh55ster@gmail.com

Japon

Mr. Wataru Iizuka
 Technical officer
 Standards and Evaluation, Department of
 Food Safety,
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku Tokyo
 100-8916, Japan
 Phone:+81-3-3595-2341
 E-mail: codexj@mhlw.go.jp

Mr. Tetsuo Urushiyama
 Assistant Director
 Plant Products Safety Division, Food
 Safety and Consumer
 Affairs Bureau, Ministry of Agriculture,
 Forestry and Fisheries
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku Tokyo
 100-8950, Japan
 Phone:+81-3-3591-6585
 E-mail:
tetsuo_urushiyama@nm.maff.go.jp,
codex_maff@nm.maff.go.jp

Mr. Ryouta Nakamura
 Section Chief
 Food Safety and Consumer Policy
 Division, Food Safety and
 Consumer Affairs Bureau, Ministry of
 Agriculture, Forestry and Fisheries
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku Tokyo
 100-8950, Japan
 Phone:+81-3-3502-7674
 E-mail: ryouta_nakamura@nm.maff.go.jp

Luxembourg

Danny Züst
 Direction de la santé
 Service de la sécurité alimentaire
 Affiliation: Food safety department
 (Ministry of Health)
 9, avenue Victor Hugo L-1750 -
 Luxembourg
 Tel: +352 247-75632 Fax: +352 27 47 80
 86
 E-mail: danny.zust@ms.etat.lu

Nouvelle-Zélande

John Reeve
 Food Risk Assessment
 Principle Adviser Toxicology
 Ministry for Primary Industries
 New Zealand
 Phone: +64-4 8942533
 Email: john.reeve@mpi.govt.nz

Royaume-Uni

Ian Smith
 Agricultural Environmental and Process
 Contaminants
 Food Safety Policy
 Food Standards Agency
 0207 276 8375
ian.smith@foodstandards.gsi.gov.uk

Suède

Mrs. Carmina Ionescu
 Codex Co-ordinator
 National Food Administration
 Food Standards Division
carmina.ionescu@slv.se

Thaïlande

Mrs. Chutiwan Jatupornpong
 Standards officer, Office of Standard
 Development,
 National Bureau of Agricultural
 Commodity and Food Standards,
 50 Phaholyothin Road, Ladyao,
 Chatuchak,
 Bangkok 10900 Thailand
 Tel (+662) 561 2277
 Fax (+662) 561 3357, (+662) 561 3373
 E-mail: codex@acfs.go.th,
chutiwan9@hotmail.com

Union européenne

Mr Frank SWARTENBROUX
 European Commission
 Health and Consumers Directorate-
 General
 Tel.: ++32 229-93854
 E-mail: frank.swartenbroux@ec.europa.eu

EU Codex Contact Point

codex@ec.europa.eu

Uruguay

Raquel Huertas
 Head of Laboratory
 LABORATORIO TECNOLÓGICO DEL
 URUGUAY
 Email: ruertas@latu.org.uy

Codex Contact Point for Uruguay

codex@latu.org.uy

Viet Nam

Mrs. Nguyen Thi Minh Ha
 Vietnam Codex Office
codexvn@vfa.gov.vn

Mr. Do Xuan Hien
 Vietnam Coffee Cocoa Association
info.vicofa@gmail.com

Mrs. Luong Hong Nga
Hanoi University of Science and
Technology
luonghongnga@yahoo.com

FoodDrinkEurope

Patrick Fox
Manager Food Policy, Science and R&D
Avenue des Nerviens 9-31-040
Bruxelles - BELGIUM - Tel. 32 2 5141111
- Fax 32 2 5112905
p.fox@fooddrinkeurope.eu

**International Council of Beverages
Associations (ICBA)**

Ms. Paivi JULKUNEN
Chair, ICBA Committee for Codex
International Council of Beverages
Associations
1101 16th Street NW
Washington, D.C. 20036
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +1 404 676-2677
Fax: +1 404 598-2677
E-mail: pjulkunen@coca-cola.com

**International Council of Grocery
Manufacturers Associations (ICGMA)**

Emilia Lonardo, PhD
Vice President, Consumer Product Safety
& Science Policy
Grocery Manufacturers Association
1350 I Street, NW, Suite 300
Washington DC 20005
elonardo@gmaonline.org

Institute of Food Technologists (IFT)

James R. Coughlin, Ph.D., CFS
Coughlin & Associates
949-916-6217
jrcoughlin@cox.net